



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : Gomme élémi
CAS : 8023-89-0
CAS EINECS : 9000-75-3
N°CE : 232-557-2

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Industrie pharmaceutique et de la parfumerie

Industrie des colorants et des peintures

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation / Entreprise	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive CE n° 1272/2008.

Effets physicochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément à la directive CE n° 1272/2008

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

SECTION 3 : Informations sur la composition

3.1. Substance

Non applicable

Ce produit ne contient pas de nanoformes

3.2. Mixte

Non applicable

SECTION 4 : Mesures d'urgence et premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

informations générales	:	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Si le patient risque de perdre connaissance, placez-le et transportez-le en décubitus latéral stable.
Premiers secours après inhalation	:	Assurer un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de effets indésirables persistants, consultez un médecin.
Premiers secours après contact avec la peau	:	En cas de contact avec la peau, nettoyer à l'eau et au savon. Retirer vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.
Premiers secours après contact avec les yeux	:	Écarter les paupières, rincer abondamment les yeux à l'eau (15 min). Consulter un médecin attention si la douleur persiste.
Premiers secours après ingestion	:	Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. immédiatement

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

Risque d'explosion : Aucune information supplémentaire disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instruction de lutte contre les incendies : Refroidir les conteneurs menacés par pulvérisation d'eau. Empêcher la contamination de l'environnement par les eaux usées issues de la lutte contre l'incendie.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle. appareil respiratoire.



SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste Procédure d'urgence

: Consultez les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Assurez une ventilation adéquate

6.1.2. Pour le personnel formé/secouristes Équipement de protection individuelle (EPI) - voir section 8.

6.2. Précautions environnementales Ne pas

rejeter dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines. Ne pas rejeter dans le sous-sol/sol.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Collecter mécaniquement.

Une fois collecté, manipuler le produit conformément à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4. Référence à d'autres sections Pour toute

information concernant la manipulation en toute sécurité, voir la section 7. Pour toute information concernant les mesures de protection individuelle, voir la section 8. Pour toute information concernant l'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils de sécurité

Les risques inhérents à la manipulation du produit doivent être minimisés par l'application de mesures de protection et de prévention appropriées. Les méthodes de travail doivent, dans la mesure du possible et conformément à l'état de la technique, être conçues de manière à exclure tout contact physique ou toute libération de substances dangereuses. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger,

boire ou fumer pendant les heures de travail. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions : Les

poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source de chaleur et d'inflammation.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver le

réceptacle hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences relatives aux locaux et récipients de stockage Conserver

uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Spécificités et utilisations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Aucun

paramètre disponible pour la surveillance.



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, une aspiration locale au poste de travail si nécessaire.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sur le lieu de travail sont dépassées, une protection respiratoire approuvée pour ce travail particulier doit être portée. En cas de formation de poussière, prendre des mesures appropriées de protection respiratoire dans le cas où les valeurs seuils du poste de travail ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection des mains

Une protection suffisante est assurée par le port de gants de protection appropriés, vérifiés selon la norme EN 374, en cas de risque En cas de contact cutané avec le produit, vérifier impérativement l'adéquation des gants de protection aux conditions de travail spécifiques. (par exemple, résistance mécanique, compatibilité du produit, propriétés antistatiques). Respecter les instructions et les informations du fabricant concernant l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants de protection. Remplacer immédiatement les gants de protection usés ou endommagés. S'assurer que les opérations sont conçues de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de porter des gants de protection en permanence.

Le temps de la percée > 480 min

Matériel approprié caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau 0,11 mm

Autre

Vêtements de travail chimiques normaux.

Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État d'agrégation	: Liquide
Formulaire	: Liquide, visqueux
Couleur	: Jaune-blanc
Odeur	: Aromatique
Point d'éclair	: Pas disponible
Solubilité	Soluble dans l'acétone, les alcools, l'éther et le sulfure de carbone. Insoluble dans l'eau.
Propriétés explosives 9.2.	: Pas disponible

Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est attendue si le produit est manipulé conformément à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun, lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Aucun, si manipulé conformément à l'usage prévu.



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (répétée (exposition)) : Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration : Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

Ne pas rejeter le produit sans surveillance dans l'environnement.

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des tests PBT et VPVB

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Le produit n'est pas considéré comme un vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

12.7. Autres effets indésirables Aucune

donnée disponible

12.8. Autres informations Aucune

donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au catalogue européen des déchets, doit être effectuée en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

Les résidus

d'emballage doivent être retirés des emballages et, une fois vidés, éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages incomplètement vidés doivent être éliminés selon les modalités prévues par l'organisme d'élimination régional.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux prescriptions de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN 14.1. Numéro ONU Non

réglementé 14.2. Nom

d'expédition des

Nations unies Non réglementé 14.3. Classe(s)

de danger pour

le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage Non

réglementé 14.5.

Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6. Précautions d'emploi

Aucune donnée disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlements de l'UE :

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Selon les données disponibles et/ou les spécifications fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient aucune substance considérée comme substance nécessitant une autorisation telle que listée à l'annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates au règlement REACH pour autorisation Selon

les données disponibles et les informations fournies par les fournisseurs préliminaires, le produit ne contient pas de substances considérées comme répondant aux critères d'inclusion dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation) tels que définis à l'article 57 et à l'article 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS À LA FABRICATION, À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET À L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES, MÉLANGES ET ARTICLES DANGEREUX Selon les données disponibles et/ou les spécifications

fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction telle que listée à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Ce

produit n'est pas soumis à la partie 1 ou 2 de l'annexe I.

Autres réglementations

Respectez les restrictions d'emploi pour les jeunes.

Respecter les restrictions d'emploi pour les mères enceintes et les mères allaitantes.

Respectez les réglementations nationales en matière d'hygiène et de sécurité au travail lors de l'utilisation de ce produit.



GOMME ÉLÉMI

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/08/2025

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données :

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) tel que modifié dans chaque cas. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164. Valeurs limites nationales des pays correspondants, telles que modifiées dans chaque cas.

Réglementation de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA telle que modifiée dans chaque cas.

Les sources de données utilisées pour déterminer les données physiques, toxiques et écotoxiques, sont indiquées directement dans la section correspondante.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.